

Réunion plénière du Conseil supérieur de Statistique (CSS)
Jeudi 30 novembre 2023 (10 h – 11 h 50.)
(vidéoconférence + face à face : salle NGIII-6A60-64)

[Notifications R.P. 2023/n° 4](#)

Membres du Conseil supérieur de Statistique :

Monsieur P. Deboosere – *Président*

Mme B.Thiry (pour M. R. Beerten), Mme A. Bruylant, M. M. Boghaert, Mme V. Burnel, Mme A. Carton, M. J.-B. Charles, M. E. Cornelis, M. D. Cuyvers, M. D. De Baets (pour M. P. Mauroy), M. B. Hertveldt, Mme M. Lefevre, M. J. Leroy, M. G. Loosveldt, Mme V. Maghe, Mme M. Volral, M. R. Tahiri, Mme R. Bouchouicha, M. T. Greuse, Mme R. Thys, M. R Van Dam, M. W. Van Delft, M. J. Van Eetvelde.

Invités:

M. P. Vermeulen – Statbel → pour le point 3 à l’ordre du jour.
M. D. Vandervelde – Statbel → pour le point 3 à l’ordre du jour.
M. O. Aspeel – Statbel → pour le point 3 à l’ordre du jour. (excusé)
Mme J. Screurs - Agoria → pour le point 3 à l’ordre du jour
M. D. Van Tomme – FEB → pour le point 3 à l’ordre du jour
Mme W. Schelfaut - Statbel → pour le point 4 à l’ordre du jour

Excusés:

M. R. Beerten, Mme G. Desimone, M. E. Eysackers, Mme C. Faes, M. O. Goddeeris, Mme S. Groeninck, M. F. Huyghe, Mme C. Vermandele, M. J. Krott, Mme E. Vandervieren, M. V. Vandenkerhoven, Mme L. Van Overmeire, M. F. Vesentini, M. B. Lejeune, M. P. Mauroy, M. K. Neels, Mme C. Schnor.

Absents:

Mme A. Defauw, M. P. Desmedt, M. A. Boukamel, M. J.-P. Liebaert, M. O. Plasman, M. V. Vandenberghe.

Secrétariat:

Monsieur C. Cornelis – *Secrétaire*
Monsieur C.-H. Remiche – *Secrétaire-adjoint*

N°	Points à l’ordre du jour
I	<p><i>1. Approbation de l’ordre du jour de la réunion plénière du jeudi 30 novembre 2023.</i></p> <p>➤ <u>Décision</u> L’ordre du jour de la réunion est approuvé à l’unanimité.</p>

II	<p>II. Approbation des notifications R.P. 2023/n° 3 de la réunion plénière du 5 octobre 2023.</p> <p>➤ <u>Décision</u></p> <p>Les notifications R.P. 2023/n°3 de la séance plénière du 5 octobre 2023 sont approuvées à l'unanimité.</p>
III	<p>III. (A) Demande d'avis sur les réformes de la statistique de la production industrielle et de deux indices industriels, à savoir l'indice de la production industrielle et l'indice du chiffre d'affaires industriel</p> <p>➤ <u>Commentaire:</u></p> <p>La note a été transmise aux membres du CSS le 20 novembre 2023. Monsieur Daan Vandervelde (Statbel) présente ce point.</p> <p>En Belgique, Statbel organise chaque mois la statistique de la production industrielle (Prodcop). Au sein du Système Statistique européen (SSE), il s'agit toutefois d'une statistique annuelle, et cette différence de fréquence entraîne plusieurs problèmes. La principale complication concerne la liste détaillée des produits, qui n'est établie que pendant l'année de référence. Statbel s'appuie donc sur une ancienne liste pendant le travail de terrain et procède ensuite, à l'aide d'hypothèses et de clés, à la répartition selon la nouvelle liste. La combinaison d'un questionnaire mensuel et d'un module annuel nécessite également l'utilisation de clés de répartition. Par conséquent, les résultats nationaux diffèrent des chiffres que Statbel fournit à Eurostat après la fin de l'année de référence, et les nombreuses clés de répartition réduisent la qualité de cette statistique. Du point de vue de la qualité, il est donc préférable de commencer le travail de terrain une fois que la liste de produits a été validée au niveau européen. Il est également préférable de demander toutes les variables de Prodcop au moyen d'un seul questionnaire. Ces deux changements signifient que Statbel ne doit plus utiliser de clés de répartition, par exemple lorsqu'un ancien code produit est ventilé en plusieurs nouveaux codes. Par conséquent, la proposition de Statbel consiste à adopter intégralement la méthode de travail du SSE et à organiser l'enquête Prodcop sur une base annuelle uniquement.</p> <p>Cette proposition signifie toutefois qu'une alternative doit être élaborée pour deux indicateurs conjoncturels, à savoir l'indice mensuel de la production industrielle (PRI) et l'indice mensuel du chiffre d'affaires industriel (TOI). Statbel suggère d'organiser une simple enquête mensuelle pour ces deux statistiques. Sur la base d'une analyse, la combinaison d'un questionnaire annuel de Prodcop et d'une enquête mensuelle pour le PRI et le TOI représenterait une simplification administrative de 50% par rapport à la situation actuelle, ce pourcentage représentant la réduction du nombre de cellules à remplir. Cette réduction peut s'expliquer par le fait que les entreprises ne doivent plus communiquer les variables sur une base mensuelle au niveau du produit. Donc, toute entreprise ayant au moins deux produits, au sein d'un même secteur, verra sa charge administrative diminuer de manière substantielle.</p> <p>Dissocier l'enquête Prodcop des indicateurs conjoncturels présente l'avantage supplémentaire que Statbel peut poursuivre la simplification administrative dans les années à venir, par exemple en explorant la piste des déclarations de TVA comme source. Statbel présente les premiers résultats, qui semblent prometteurs mais doivent encore être approfondis.</p> <p>➤ <u>Discussion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un membre du CSS demande si cette réforme entraînera une rupture de la série chronologique. Statbel répond que les variables des trois statistiques industrielles restent identiques et que seule la fréquence de Prodcop change. Lors de l'éventuel futur passage à des données administratives, Statbel identifiera clairement l'impact de la nouvelle méthodologie; • Un autre membre du CSS note que le coefficient de corrélation en tant que mesure est insuffisant pour analyser l'utilité des données TVA et demande une étude plus approfondie. Statbel reconnaît que l'analyse doit être étendue, mais note que l'utilisation des données TVA est une piste future que Statbel peut explorer davantage dans les mois et les années à venir, à condition que les deux indicateurs conjoncturels de Prodcop soient découplés; • Enfin, certains membres se demandent si les entreprises disposeront de suffisamment de temps pour programmer cette réforme. Statbel répond que l'enquête mensuelle est seulement simplifiée en exigeant que les variables souhaitées soient saisies au niveau du secteur plutôt qu'au niveau du produit.

Ainsi, une entreprise proposant quatre produits au sein d'un même secteur ne doit plus saisir quatre lignes différentes, mais simplement le total des quatre produits.

➤ **Décision :**

- Le Conseil supérieur approuve la proposition de réforme. Concrètement, cela signifie qu'à partir de la période de référence 2024, Prodcum aura une fréquence annuelle et que Statbel pourra organiser une enquête annuelle pour collecter les données au niveau du produit. Les deux statistiques conjoncturelles industrielles seront collectées à l'aide d'une enquête mensuelle distincte au niveau du secteur.
- Le Conseil supérieur demande à Statbel d'examiner si l'enquête mensuelle peut également être menée au niveau du produit pendant une période de transition. Statbel examinera si cette division supplémentaire est techniquement réalisable. *(une clarification et un état des lieux suivront lors de la réunion du 7 mars 2024 à la demande du Président).*

III. (B) Demande d'avis sur la réforme de la statistique de l'indice de production dans la construction

➤ **Commentaire:**

La note a été transmise aux membres du CSS le 20 novembre 2023.

Monsieur Pieter Vermeulen (Statbel) présente ce point.

Statbel présente une proposition visant à réduire la taille de l'échantillon de l'indice mensuel de production dans la construction (PRC). Plus précisément, la proposition implique que les entreprises de construction de 5 à 9 personnes ne seront plus interrogées. Cela signifie une simplification administrative pour environ 3.000 petites entreprises.

Les simulations effectuées par Statbel montrent que ces entreprises représentent une part de 18%. En outre, il n'y a pas de biais et l'indice enregistrerait une évolution similaire au niveau de détail des divisions de la NACE. Au niveau des groupes de la NACE, il y a deux activités, à savoir F411 et F431, où la différence d'évolution est supérieure à 1%.

➤ **Discussion :**

- Certains membres notent que les petites entreprises de construction présentent souvent un profil différent et sont, par exemple, plus axées sur les clients privés. Pour cette raison, il serait utile d'étendre l'analyse à des années supplémentaires et d'analyser ainsi si ces résultats se maintiennent sur une plus longue période. *(une déclaration et un état des lieux suivront également pour ce point lors de la réunion du 7 mars 2024 à la demande du Président).*

➤ **Décision :**

- Le CSS remercie Statbel pour cette analyse pertinente, mais suggère d'effectuer les simulations pour plusieurs années supplémentaires avant de prendre une décision sur la taille de l'échantillon;
- Le CSS demande en outre à Statbel de voir s'il existe des sources alternatives pour suivre la production des petites entreprises de construction.

IV. Communications

- État d'avancement composition CSS: Tous les membres sont désormais connus, l'arrêté royal de nomination est en cours de rédaction.

IV	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Extension</u> : de la représentation au Conseil supérieur de Statistique (voir décision du CSS du 31/03/2022 et du 9/06/2022). Il a alors été décidé d'étudier les possibilités d'inclure un représentant d'une organisation faîtière de consommateurs dans le Conseil supérieur. À la suggestion d'un membre du CSS, qui est également administrateur de l'organisation faîtière concernée, à savoir l'Association belge de Recherche et d'Expertise pour les Organisations de Consommateurs (AB-REOC), Mme Leen De Cort, secrétaire générale, sera contactée. Si l'on veut inclure un représentant de cette association faîtière de différentes organisations de consommateurs (AB-REOC), il faut rétablir la parité linguistique (voir rapport du 9/06/2022) et ajouter un deuxième représentant d'une organisation. Lors de la réunion du 9/06/2022, l'ONA Sciensano a été proposée. Le président du Conseil supérieur, M. Patrick Deboosere, prendra contact avec Sciensano à ce sujet afin de connaître son point de vue sur la question. • M. Deboosere a indiqué qu'il avait participé au séminaire de deux jours, les 28 et 29 novembre 2023, organisé par le <u>Comité consultatif européen de la statistique (ESAC)</u> à Bruxelles, portant sur les statistiques officielles dans le domaine de la santé, qui fait l'objet d'une attention croissante en Europe (1^{er} jour). La deuxième journée était consacrée à la participation des utilisateurs de statistiques à la préparation des programmes statistiques aux niveaux national et européen. [L'invitation a été reçue au secrétariat du Conseil supérieur de Statistique et transmise à tous ses membres le 10 octobre 2023]. Le Comité consultatif européen de la statistique (ESAC) a été créé en 2008 pour veiller à ce que les besoins des utilisateurs, y compris des ONA, soient pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques, notamment par le biais d'un soutien politique, de subventions et d'un échange d'expertise. Le Conseil supérieur de Statistique continuera de suivre les activités de l'ESAC (European Statistical Advisory Committee). • <u>Feedback Journée européenne de la statistique (20/10)</u> - atelier de presse « Comment déchiffrer le marché du travail belge ». Lieu: Statistiek Vlaanderen L'accueil, l'encadrement, la coopération entre les intervenants, les partenaires et les journalistes ont été excellents et ont également trouvé un écho dans la presse écrite (l'Echo - Marché de l'Emploi - Tableau de bord créé par L'Echo avec Statbel comme fournisseur de données). Il est ensuite fait référence à un événement futur, le 18 octobre 2024 serait la date réservée pour organiser un événement avec la presse et les journalistes. Lors de la réunion du Conseil supérieur de Statistique du 7 mars 2024, le thème sera choisi avec la participation des membres du Conseil supérieur de Statistique. Certaines propositions (non affinées) ont été soulevées par les membres: <ol style="list-style-type: none"> 1. Le vieillissement de la population comme thème 2. Des thèmes régionaux tels que le tourisme ou le traitement des déchets 3. Un thème sur les finances publiques (qu'est-ce qu'un déficit, qu'est-ce qu'une dette, la notion de gouvernement (fédéral ou régional ou du point de vue des administrations locales)). Le concept de conjoncture lié à l'aide publique.
V	<p>V. Divers Aucun autre point n'est soulevé.</p>
VI	<p>VI. Date des prochaines réunions en 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 7 mars 2024 de 10h à 12h(30) en fonction de l'ordre du jour. • Jeudi 6 juin 2024 de 10h à 12h(30) en fonction de l'ordre du jour. • Jeudi 3 octobre 2024 de 10h à 12h(30) en fonction de l'ordre du jour. • Jeudi 28 novembre 2024 de 10h à 12h(30) en fonction de l'ordre du jour.

[signature]
Le Président,

[signature]
Le secrétaire,

Patrick DEBOOSERE

Carlo CORNELIS